

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2019

Etaient présents : Mmes FUMEY, HERMET, VINCENT

Mrs : AGUADO, AZEMA, BETEILLE, CASSAN, HERRERO, MICHEL, PAILHES

Procuration : Mr DONS à Mr PAILHES, Mr GONZALEZ à Mme VINCENT

Absents excusés : Mr HORTALA, MR ESTEBANEZ, MME VICENS

RENOVATION DE L'ECLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOTBALL

Une étude a été faite par l'entreprise ROBERT 11250 POMAS afin de remettre l'éclairage du terrain de football aux normes pour obtenir l'homologation du district de l'Aude de Football.

Le montant du devis s'élève à la somme de 26 355.36 € TTC. Le Conseil Municipal décide de reporter cette décision compte tenu du dossier en attente (sinistre Centre Culturel).

ANIMATIONS 2020 « AU CŒUR DES LEGENDES »

Monsieur le Maire donne lecture des différentes animations proposées par l'association « Au cœur des légendes » pour l'année 2020.

Ce dossier a retenu toute l'attention des membres présents car ce programme est très intéressant et a pour but de valoriser non seulement le château mais également le village. Le Conseil Municipal décide de reconduire le soutien apporté pour le week-end médiéval si celui-ci est reconduit. Pour les autres animations, il octroiera une subvention en début d'année, à charge à l'association de la répartir sur les manifestations.

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR UN PROGRAMME DE REDUCTION DES RISQUES

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues AIDEA11 dans lequel celui-ci demande la mise à disposition d'une salle une demi-journée par mois afin de recevoir les personnes addictives et les aider dans leur démarche individuelle. Le Conseil municipal donne son accord pour signer la convention et mettre à disposition la salle Lagarrigue ou la salle de réunion de la maison des associations.

SPECTACLE EAU VIVE DU 5 ET 6 MARS 2020

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail de l'association l'Eau Vive dans lequel la Présidente, Madame BOUNAB TOLEDANO Monique sollicite la salle polyvalente sportive pour un spectacle prévu sur deux jours, le 5 et 6 mars 2020. Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne plus louer cette salle. En effet, celle-ci s'est dégradée après quelques manifestations et elle ne sera dorénavant utilisée que pour sa vocation initiale, à savoir les activités sportives.

DEMANDE D'INFORMATION POUR ACCES AU LOGEMENT PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail de l'Association Départementale d'Aide aux Femmes et Familles dans lequel elle sollicite la mise en place de bandes réfléchissantes sur un escalier accédant à un logement d'un particulier ayant des problèmes d'acuité visuelle. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande. En effet, cet escalier dessert l'accès à une habitation particulière et non à un lieu public. De plus, celui-ci possède déjà une main courante.

LOCATION GITE COMMUNAL

Monsieur le Maire signale qu'une administrée souhaite louer un gîte communal. Celui-ci étant disponible, le conseil Municipal donne son accord pour cette location.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COLLEGE DES COMMUNES DANS LE CADRE DE LA CONSTITUTION DU COMITE SYNDICAL DU RESEAU11

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Syndicat Sud Oriental des Eaux de la Montagne Noire dans lequel celui-ci stipule qu'actuellement notre commune est représentée par un délégué titulaire et un suppléant au Comité Syndical.

Lors de l'Assemblée Générale du 26 septembre 2019, ce comité a pris la décision de rejoindre une démarche collective de création d'un nouveau syndicat de protection et de production d'eau potable à vocation départementale.

RéSeau11 va donc se substituer au SSOEMN au 1^{er} janvier 2020. Il y aurait donc lieu de désigner rapidement un nouveau délégué titulaire et un suppléant.

Le Conseil Municipal désigne donc Mr HERRERO David en tant que délégué titulaire et Mr DONS Jean en tant que délégué suppléant.

DEVIS EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire signale qu'il serait utile de faire une extension de l'éclairage public au niveau de l'entrée de la maison de vacances au Lampy Vieux. Deux devis ont été demandés. Le Conseil Municipal décide de valider le devis de l'entreprise Robert 11250 POMAS pour un montant de 4415.14 € TTC.

CADEAU DEPART A LA RETRAITE

Le conseil municipal décide de faire un cadeau à un agent à l'occasion de son départ à la retraite.

QUESTIONS DIVERSES

- INDEMNITE DE CONSEIL DU PERCEPTEUR

Monsieur le Maire signale qu'il y aurait lieu de verser en totalité l'indemnité de conseil au comptable du Trésor Public de Cuxac-Cabardès pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal entérine cette décision.

- AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population sur la commune va avoir lieu du 16 janvier au 15 février 2020.

Pour ce faire, il y aurait lieu de recruter deux agents recenseurs et fixer le montant de la rémunération de ces personnes. Le Conseil Municipal donne son accord et dit que chaque agent recenseur recevra une rémunération correspondant au taux horaire du SMIC en vigueur pour un mois de travail.

- SYNDICAT SUD ORIENTAL DES EAUX DE LA MONTAGNE NOIRE

Une réunion avec des membres du SSOEMN s'est tenue le 7 novembre 2019. Afin de trouver des solutions au problème d'acidité de l'eau de la commune, deux micro-stations pourraient être mises en place sur la commune courant de l'année 2020. Cependant, ces installations étant onéreuses, elles engendreraient une augmentation du tarif de l'eau. Le Conseil Municipal étudie donc cette possibilité.

- DEVIS REHABILITATION PARVIS DE LA MAIRIE

Suite à un important problème d'étanchéité constaté sur le parvis de la mairie ainsi que dans les sanitaires situé en dessous, des devis ont été demandés et sont en attente de réception.

- VŒUX DE LA MAIRIE :

La date est fixée au samedi 18 janvier 2020 à 19h00 à la Salle des Fêtes.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 22 heures 30.

Le Maire

